



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215906637-20240411-DEL049_013_2024-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 049

013

2024

Date de la convocation et de l'affichage : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de votants par procuration	2
Nombre de suffrages exprimés	28

Etaient présents : (26)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoint, BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués, COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, RICHARD Nicolas, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

Ont donné procuration : (2)

DEGRAND Christophe, procuration à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle, procuration à PEEL John.

Absents/excusés : (1)

LEMOINE Isabelle.

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Le Maire,

CALCOEN David

CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 059-215906637-20240411-DEL049_013_2024-DE

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Les Crédits de Paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Les Autorisations de Programme sont gérées en opérations selon l'instruction comptable M57 (possibilité d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein d'une opération).

Aussi, il est proposé la création des AP/CP suivantes :

- Construction d'un espace culturel festif / Salle polyvalente

Ce projet consiste en la réalisation d'un bâtiment permettant la tenue de spectacles, concerts, animations festives, manifestations ainsi que la tenue d'activités pour les ALSH.

En effet, la commune est dépourvue d'un bâtiment permettant d'accueillir les habitants dans de bonnes conditions (assises, acoustique, éclairage) pour la tenue de spectacles et manifestations diverses et variées.

Ce projet nécessitera principalement une assistance à maîtrise d'ouvrage, une maîtrise d'œuvre et les sociétés de travaux.

Autorisation de programme (AP) votée	Crédits de paiement (CP)			
	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer en 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
5 394 000,00€	0,00€	375 000,00€	4 005 000,00€	1 014 000,00€

➤ Rénovation de l'église Saint-Martin – Phase 1

Ce projet envisage la rénovation d'une partie de l'église Saint-Martin suite aux études réalisées par notre maîtrise d'œuvre.

Ce dernier a ciblé une première phase dans la rénovation de l'église qui correspond au secteur de la nef nord.

Les travaux envisagés correspondent aux corps d'état : maçonnerie, charpente, couverture, électricité, chauffage et ventilation, vitraux, peinture.

Autorisation de programme (AP) votée	Crédits de paiement (CP)			
840 000,00€	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer en 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
	0,00€	250 000,00€	590 000,00€	0,00€

➤ Rénovation de l'éclairage public

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public entrepris par la ville en installant des éclairages led.

Les études et le suivi des travaux seront confiés au syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre territoire d'énergie Flandre (SIECF).

Autorisation de programme (AP) votée	Crédits de paiement (CP)			
450 000,00€	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer en 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
	0,00€	90 000,00€	90 000,00€	270 000,00€

➤ Enfouissement des réseaux – Rue de la résistance

Ce projet permettra l'enfouissement des réseaux électrique situé rue de la résistance.

Les études et le suivi des travaux seront confiés au syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre territoire d'énergie Flandre (SIECF).

Autorisation de programme (AP) votée	Crédits de paiement (CP)			
	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer en 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
125 000,00€	0,00€	25 000,00€	25 000,00€	75 000,00€

➤ Fourniture et pose de modulaires – Vestiaires de football et club house

Prochainement, la consultation des entreprises sera effectuée pour la construction de cet équipement regroupant les vestiaires de football ainsi qu'un club house.

Autorisation de programme (AP) votée	Crédits de paiement (CP)			
	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer en 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
1 050 000,00€	00,00€	950 000,00€	100 000,00€	00,00€



Il est proposé au Conseil de :

- SE PRONCER, au titre de l'année 2024, sur les créations des AP/CP précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 11-04-2024



Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>CALCOEN-David</p>
---	--

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le :
et publication ou notification le

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le
ID : 059-215906637-20240411-DEL049_013_2024-DE



<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--